



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SAMEDI 21 DECEMBRE 2024

Présents M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.

Absents Excusés Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Corinne WISNIEWSKI.

Ont Donné Pouvoir : Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

Secrétaire de séance : M. Michel RENARD.

Avant de procéder au compte-rendu des décisions prises, **Monsieur Le Maire** informe l'Assemblée des tragiques événements qui ont touché l'Europe à savoir l'attentat à la voiture bélier en plein marché de Noël en Allemagne. Mais aussi, la catastrophe à Mayotte.

Concernant cette dernière, **Monsieur le Maire** rappelle que l'Assemblée avait été interrogée sur la participation de la commune. L'ensemble de l'Assemblée ayant répondu favorablement à cette sollicitation, un point devait être ajouté à l'ordre du jour afin de délibérer sur le montant du don. Après consultation des instances juridiques de l'Etat, il n'était pas possible au vu du délai trop juste, d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Cependant, les Elus ont exprimé leur solidarité avec la population mahoraise en adoptant un accord de principe. La ville prévoit donc d'allouer une subvention exceptionnelle à la protection Civile. Cet accord sera donc soumis à délibération du prochain conseil municipal de 2025. La ville s'engage à verser la somme de 4198€, soit 1€ par habitant.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision sera notifiée à l'Association des Maires de France.

Madame Virginie BERNUS demande si en tant que citoyen, il est également possible de faire un don ?

Monsieur le Maire répond par la positive, un lien sécurisé est disponible afin de procéder au don.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Monsieur le Maire aborde l'actualité française, notamment le récent changement de gouvernement. Il précise que la question de l'investissement suscite des inquiétudes et qu'il va falloir avancer prudemment en 2025. Il souhaite bon courage à notre nouveau premier ministre.

Concernant le jumelage avec la ville espagnole UMBRETE, **Monsieur le Maire** rappelle que la délégation espagnole a posé ses valises dans notre commune le temps d'un week-end. Cette dernière fut très bien accueillie et ajoute que « Pépé », le Maire d'UMBRETE, lui a confié s'être senti « en famille ». Les échanges ont été chaleureux, bienveillants et riches en partages.

En parallèle, **Monsieur le Maire** souligne la belle réussite du Marché de Noël qui s'est déroulé en même temps que la visite de la délégation espagnole, donnant un caractère festif à cette visite fortement apprécié par nos jumeaux espagnols. **Monsieur le Maire** remercie tous ceux qui ont participé et organisé le 1^{er} marché de Noël sur 3 jours de la commune.

Pour terminer sur la magie de Noël, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au 95 rue Neuve, Monsieur et Madame PETIT, des Escautpontois, ont effectué un travail remarquable en transformant leur maison en véritable village de Noël. **Monsieur le Maire** invite tous ceux qui le souhaitent à s'y rendre avec lui ce soir à 18h00, afin d'y rencontrer le Père Noël.

Concernant les travaux de la commune, une consultation a été réalisée pour rénover le parvis de l'Hôtel de Ville. En effet, plusieurs parties de ce dernier étaient devenues assez dangereuses pour les usagers. Les travaux commenceront le lundi 23 décembre 2024.

Monsieur le Maire informe également que les voiries de la rue Jules Démarez appartiennent à des particuliers. Afin d'entreprendre des travaux d'assainissement, il est nécessaire de procéder à une rétrocession de ces voiries. Un premier courrier a été envoyé. Sans réponse à celui-ci, un second a été envoyé courant décembre. Les héritiers ayant finalement répondu, un rendez-vous a été pris conjointement avec Maître DELDICQUE. Si la rétrocession est accordée, le Conseil Municipal devra délibérer sur celle-ci et une consultation sera menée afin de réaliser les travaux.

Monsieur le Maire fait également part à l'Assemblée, de la démission de Madame NOTELET Annie de son poste de conseillère municipale pour des raisons de santé. Cette démission a été notifiée au Sous-Préfet par courrier.

Enfin, concernant l'intrusion par les gens du voyage sur le parking de Lidl, **Monsieur le Maire** informe avoir reçu un mail de la part de l'enseigne. Une ordonnance d'expulsion est en cours. Cependant, comme annoncé sur les réseaux, ces derniers semblent très respectueux et à l'heure actuelle aucune dégradation n'a été constatée.

Monsieur Daniel HERLAUD souligne le problème qui le révolte à savoir le « viol » de propriété. L'Etat doit à son sens prendre ses responsabilités face à ces délits récurrents.

Madame Joëlle LEGRAND insiste sur le nombre insuffisant d'aires d'accueil, souvent occupées de manière sédentaire. Les places vacantes sont donc rares, ce qui les pousse à s'installer sur des terrains privés.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- Contrat de location - Pose et Dépose d'illuminations de fin d'année
- Dématérialisation des Conseils Municipaux.
- Pose - maintenance et dépose des illuminations de fin d'année
- Convention de mise à disposition de Bâtiment Communal – Association « la STAR »
- Décision modificative 5 – M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre.
- Acte constitutif d'une régie d'avances destinée au règlement de certains frais de déplacement et de « menues dépenses ».
- Acte de nomination du régisseur titulaire (intérimaire) dans le cadre de la régie d'avances destinée au règlement de certains frais de déplacement et de « menues dépenses ».

❖ THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2024.

Monsieur le Maire questionne l'Assemblée sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2024.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

AVENANT N° 01-2024 A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE.

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, la commune utilise 4 opérateurs différents pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

Il est proposé de ne passer que par un seul et unique opérateur afin de réduire les coûts et de rendre cette opération moins chronophage.

Monsieur le Maire précise que le CCAS a déjà adopté ce changement lors de son dernier Conseil d'Administration.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la consultation de chaque Elu(e), les 4 nouvelles commissions avaient été constituées selon les volontés de chacun.

Monsieur le Maire précise que même si l'un d'entre eux n'est pas membre de la commission il lui est tout de même possible d'y assister.

Monsieur Daniel HERLAUD exprime son regret concernant le nom de la commission « affaires communales liées aux fêtes et à l'attractivité de la commune et à la vie associative », il aurait aimé que l'on y mentionne le sport et la culture.

Monsieur le Maire justifie que les noms des commissions sont déjà longs mais que le terme « vie associative » reprend toutes les associations y compris les sportives. Il en va de même pour l'attractivité de la commune qui passe par la culture. Il précise également que l'attribution des commissions ne change en rien les délégations initiales des adjoints.

Monsieur Daniel HERLAUD ajoute que pour pouvoir assister aux différentes commissions, il est indispensable de communiquer sur leurs réunions.

Plus de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

❖ THÈME : FINANCES

MISE EN PLACE DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2025

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit ici de la mise en place de crédit avant le vote du budget 2025. C'est-à-dire permettre à la commune de réaliser de l'investissement avant l'adoption du budget courant février 2025. Ainsi la commune ne se trouve pas bloquée dans ses projets.

Pas de remarque.

Monsieur le Maire met aux voix
-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

❖ URBANISME

AUTORISATION DE CESSION D'IMMEUBLE - TERRAIN LAURIA-EYMARD

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de plusieurs parcelles, situées rue du Vieux Cimetière, dont certaines restent enclavées, inaccessibles et non entretenues, en particulier :

- La parcelle AI 227 d'une surface de 230 m²
- La parcelle AI 228 d'une surface de 258 m²

Monsieur Jean-Luc FRERE informe que Monsieur LAURIA Stéphane et Madame EYMARD Isabelle, propriétaires du bien situé au 51 rue du Vieux Cimetière, ont exprimé par courrier leur souhait d'acquérir les parcelles communales en question pour un montant total de 800 euros.

La vente de ces parcelles permettrait à la Commune de se défaire de biens sans accès ni utilité pour le domaine public et de réaliser une cession à un riverain intéressé et dont les parcelles lui sont accessibles.

Cette opération sera réalisée avec l'Office Notarial Vanessa CAMUS-URBASCZKA et Chloé DELDICQUE, situé au 10 Place Vert, 59163 CONDE-SUR-ESCAUT.

Pas de remarque.

Monsieur Jean-Luc FRERE met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE CESSION D'IMMEUBLE - TERRAIN YVES MONTAND – LAURIA

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante que :

-Par délibération n°31 en date du 24 mai 2019, la Commune a procédé à l'acquisition de la parcelle AI n°793 (1097 m²) sise rue Yves Montand, à l'euro symbolique, au profit du bailleur SIGH.

Cependant, celui-ci avait inclus la condition pour la Commune, en cas de revente de cette parcelle constructible dans un délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte, la Commune devrait reverser à la SIGH :

- La valeur des domaines, si le prix de cession est supérieur à l'estimation
- Ou le montant du prix de vente, si celui-ci est inférieur.

-Qu'un avis du Domaine sur la valeur vénale a été sollicité auprès du pôle d'Evaluation Domaniale à Lille. Par courrier en date du 27 novembre 2024 celui-ci a estimé lesdits terrains à 33 000 € HT, avec possibilité de négocier la cession au mieux de ses intérêts, le cas échéant en utilisant une marge d'appréciation de + ou - 15%

Monsieur Jean-Luc Frère informe l'Assemblée que, par courrier en date du 21 novembre 2024, Monsieur Téo LAURIA a transmis à la Commune une proposition d'achat de ladite parcelle pour un montant de 33 000 €. A la vue des conditions évoquées par délibération n°31 en date du 24 mai 2019, ce montant sera intégralement reversé à SIGH

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT

Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr

www.escautpont.fr



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Cette opération sera réalisée avec l'Office Notarial Vanessa CAMUS-URBASCZKA et Chloé DELDICQUE, situé au 10 Place Verte, 59163 CONDE-SUR-ESCAUT.

Plus de remarque.

Monsieur **Jean-Luc FRERE** met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

VOIRIE DU « VILLAGE NORD » – RETROCESSION DE LA SIA HABITAT A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT ET RETROCESSION DE LA COMMUNE A SIA HABITAT

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en 2015, le bailleur social SIA HABITAT a entrepris un projet immobilier situé "Village Nord" à Escautpont. Ce projet a abouti à la construction de quinze logements locatifs ainsi qu'à la création de treize lots libres de constructeurs.

SIA HABITAT, est propriétaire de plusieurs parcelles, sur l'une desquelles se situe une partie du lotissement des rues Elsa Triolet et Louis Aragon. Au sein de ce lotissement, on retrouve différents types d'entités :

- Des habitations ;
- Des garages ;
- Des stationnements ;
- Des locaux servants au stockage des poubelles ;
- Des voies de circulation pour véhicules ;
- Des voies piétonnes.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe l'Assemblée délibérante que SIA HABITAT désire céder les voiries à la Commune d'ESCAUTPONT, tout en restant propriétaire du reste (logements, garage, locaux ...).

Par ailleurs, il est proposé dans ce projet, la cession de parcelles appartenant à la Commune d'Escautpont au profit de SIA HABITAT

Monsieur Jean Luc FRERE précise que ce dossier date de plusieurs années et que cette rétrocession va permettre à la commune d'augmenter son kilométrage de voirie. Pour certaines dotations de l'état, la somme dépend des kilomètres de voirie. Il est donc important pour la Commune de procéder à cette rétrocession afin de déclarer en son nom propre les kilomètres de voiries qui lui incombent.

Pas de remarque.

Monsieur **Jean-Luc FRERE** met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

CONVENTION D'AUTORISATION D'INTERVENTION DE COUPE ET DE RAMASSAGE DE BOIS AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR - AVENANT N°1

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée que par délibération n°56-2024-DF-RK en date du 6 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'intervention de coupe et de ramassage de bois entre la Commune et l'association ESPOIR AVENIR.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Pour rappel, la convention a pour objet d'autoriser à titre gracieux ladite dite association à intervenir sur les parcelles de la commune.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe qu'il est nécessaire d'ajouter d'autres parcelles appartenant à la Commune à cette convention. A cet effet, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention citée en objet afin d'inclure les parcelles ci-dessus.

Pas de remarque.

Monsieur Jean-Luc FRERE met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

❖ THÈME : ENFANCE

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE- AUTORISATION SIGNATURE

Madame Catherine ROLY rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération N° 71 en date du 10 octobre 2022 le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants) – PSU (Prestation de Service Unique) – Bonus « MIXITE SOCIALE » - Bonus « INCLUSION HANDICAP » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette convention définit et règlemente l'ensemble des financements en faveur du multi-accueil municipal « Le jardin de Marguerite ».

Dans le cadre des évolutions de financement prévues par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la Caisse d'Allocations Familiales nous fait parvenir un avenant, à ladite convention intégrant les nouvelles mesures financières.

Madame Catherine ROLY souligne que cet avenant va permettre à la commune d'enregistrer des recettes supplémentaires.

Pas de remarque.

Madame Catherine ROLY met aux voix

-VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLEGE JEAN ZAY – CONVENTION D'HEBERGEMENT POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N°12

Madame Catherine ROLY précise qu'il s'agit de soumettre aux voix les nouveaux tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la Commune d'ESCAUTPONT, appliqués par le Collège Jean Zay à compter du 1^{er} janvier 2025.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

La nouvelle tarification appliquée par le Collège Jean Zay dès le 1^{er} janvier 2025 se traduit comme suit :

Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Août 2025

	ANCIEN TARIFS 2024	NOUVEAU TARIFS DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2025	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	3,86 €	3,91 €	+ 0,05 €
Pour les élèves des écoles primaires	3,08 €	3,13 €	
Pour les élèves des écoles maternelles	2,90 €	2,95 €	

Du 1^{er} Septembre 2025 au 31 Décembre 2025

	TARIFS DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2025	NOUVEAU TARIFS DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	3,91 €	4,23 €	+ 0,32 €
Pour les élèves des écoles primaires	3,13 €	4,23 €	+ 1,10 €
Pour les élèves des écoles maternelles	2,95 €	4,23 €	+ 1,28 €

Pas de remarque.

Madame Catherine ROLY met aux voix

-VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE - Pour : 21 voix - Abstention : 0 - Contre : 1

❖ THÈME : QUESTIONS-INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que la démission de Madame NOTELET Annie a été abordée en préambule de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de l'adoption du nouveau règlement municipal lors de la dernière séance, à savoir la suppression du délai concernant le dépôt des questions pour le conseil municipal, elles ne font désormais plus l'objet d'un délai de prévenance de 48h00. Toute question peut être posée en direct, du moment qu'elle ne nécessite pas une réflexion dûment préparée.

Monsieur le Maire déclare donc la tribune questions-informations diverses ouvertes.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Monsieur Romuald CHANTREL alerte sur les problèmes liés aux locataires de la rue Sophie BERKMANS. Ces derniers sont des acteurs de désordre depuis leur arrivée dans la commune.

Monsieur Romuald CHANTREL précise qu'il a été victime de leur agissements (intrusion et vol dans son véhicule) mais que des voisins sont aussi incommodés par leurs incivilités.

Monsieur Patrick LATOUCHE appuie les propos de **Monsieur Romuald CHANTREL** et affirme avoir fait remonter le problème au CCAS, puisque ce sont des locataires du bailleur SIGH.

Monsieur le Maire informe qu'il va recevoir cette famille conjointement avec le bailleur.

Monsieur Daniel HERLAUD regrette qu'Escautpont soit « l'entonnoir » des bailleurs sociaux lorsqu'il s'agit de reloger des familles dites « à problème ». La commune en a déjà fait les frais auparavant avec des familles dans le secteur de la Malanoye et à la Cité Pastorale où le préfet avait ordonné un arrêté d'expulsion. Ces situations créent de l'incivilité et des problèmes de délinquance dans les quartiers de la ville.

Monsieur le Maire précise que les bailleurs ne sont pas les seuls responsables, la lenteur et le laxisme de la justice française tendent à renforcer ces cas d'incivilités.

Monsieur Daniel HERLAUD ajoute que ces incivilités poussent les habitants à se poser la question de quitter la ville afin de trouver un cadre de vie plus paisible.

Monsieur Jean Luc FRERE ajoute que les parents ont également leur part de responsabilité dans ces actes, l'éducation commence à la maison.

Plus de remarque

Monsieur le Maire souhaite alors de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal, et à l'assemblée présente dans la salle.

Monsieur le Maire lève la séance à 11 :34.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL LORS DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2025 :

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Michel Renard



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Hôtel de Ville – Parc Municipal Louis Delhaye – rue Henri Durre – 59278 ESCAUTPONT
Tél : 03.27.28.51.70 – Fax : 03.27.28.51.71 – contact-info@mairie-escautpont.fr
www.escautpont.fr

